

## COMMUNE DE CHAUMONT SUR LOIRE

Département de Loir et Cher

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017

Dans sa séance du 6 mars 2017, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2017
- De retenir l'entreprise INEO pour le contrat d'entretien d'éclairage public pour une durée de 3 ans et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier
- La réparation des bordures de trottoirs Rue du Mal Leclerc (depuis les feux jusqu'à la sortie d'agglomération en direction de Candé-sur-Beuvron) par l'Entreprise ROBINET pour un montant TTC de 5 495.15 € TTC avant la réfection de la couche de roulement par le Conseil Départemental de Loir et Cher qui interviendra à compter du 27 mars 2017. Le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'approuver le rapport annuel 2015 du service assainissement établi par AGGLOPOLYS
- De renouveler son adhésion à la plate-forme des services AGGLOPOLYS pour une assistance pluridisciplinaire suivant le tarif de 411 €. Le Maire est autorisé à signer la convention.
- L'extension de la convention « Centre de Loisirs » avec la Commune de Veuzin-sur-Loire (ONZAIN) pour la période des petites vacances. Les familles de Chaumont pourront ainsi bénéficier du tarif d'Onzain. La participation de la Commune reste de 5.50 € par enfant et par jour. La dépense supplémentaire est estimée entre 500 et 1 000 € par an. Le Maire est autorisé à signer la convention.
- L'acquisition d'un tracteur-tondeuse pour le Camping Municipal. La Dépense sera inscrite au Budget Primitif Camping 2017
- L'établissement du tableau des permanences en vue de l'organisation des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

La séance est levée à 21 heures 27

« Extrait Conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal »

Fait à Chaumont sur Loire, le 13 mars 2017

Le Maire,

JP LEFEBVRE